

L'agglomération de Lorient va confier sa plaisance à la Compagnie des ports du Morbihan

Dans le département, la majorité des ports de plaisance sont gérés par la Compagnie des ports du Morbihan. À l'exception de Locmiquélic, l'agglomération de Lorient faisait exception. Peut-être plus pour longtemps. Explications.



Dans la rade de Lorient, seul le port de Locmiquélic est actuellement géré par la Compagnie des ports du Morbihan. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) [Olivier CLÉRO](#). Publié le 05/02/2024 à 17h30

Newsletter Lorient

Chaque matin, recevez toute l'information de Lorient et de ses environs avec **Ouest-France**

Les ports de plaisance de [l'agglomération de Lorient \(Morbihan\)](#) seront-ils encore longtemps gérés par [la Sellor](#) ou leurs communes respectives ? Envisagé par Fabrice Loher à son arrivée à la tête de l'agglomération et de [la ville aux six ports](#), le rapprochement avec la Compagnie des ports du Morbihan, qui gère la majorité des infrastructures du département se concrétise.

Pourquoi confier la gestion de la plaisance à la Compagnie des ports ?

Avec dix-sept ports dans le Morbihan, près de 12 000 places, dont 2 500 à terre, la Compagnie des ports du Morbihan est devenue une experte de la gestion des ports, que ce soit en tant qu'exploitant et comme investisseur grâce à un chiffre d'affaires de plus de

30 millions d'euros qui lui permet de financer de lourds investissements qu'une collectivité ne peut souvent pas se permettre pour un seul port. Depuis sa création en 2012, c'est d'ailleurs l'argument phare de la compagnie, créée par le département du Morbihan, qui a développé une expertise en la matière, depuis la création du port du Crouesty dans les marais de la presqu'île de Rhuys dans les années 70.

Comment s'opère le rapprochement ?

Économie de coûts, mutualisation des équipes, partage d'expertise, la réflexion sur le rapprochement avec la Compagnie des ports a été lancée au début de la mandature de Fabrice Loher. Depuis trois ans, les réunions sont de plus en plus régulières entre les communes de l'agglomération, la Sellor, la Compagnie des ports et même la Région, qui est propriétaire d'emprises portuaires. La procédure est longue et complexe. Il faut définir le montage, ce qui demande beaucoup de travail juridique pour harmoniser des structures qui n'ont pas le même modèle. Du côté des tarifs et des offres, ils sont progressivement harmonisés pour préparer le transfert.

Quels ports seront concernés ?

Dans l'agglomération de Lorient, la Sellor gère aujourd'hui les ports de plaisance de Guidel, Plœmeur, Port-Louis, Gâvres, Larmor-Plage et Lorient. Le port de Groix fait exception, car il est municipal, et géré par la Région, responsable de ses liaisons maritimes. Tous les ports gérés par la Sellor seraient concernés.

Quelles seront les conséquences de cette nouvelle gestion ?

Que ce soit pour les plaisanciers, ou les salariés des ports respectifs, le rapprochement avec la Compagnie des ports ne devrait pas avoir de conséquences importantes. « **Nous aurons besoin des mêmes équipes. Il n'y aura pas de bouleversements dans l'opération au quotidien** », rassure-t-on à Lorient agglomération.